

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Collectivité européenne d'Alsace

COMMUNE DE FURDENHEIM



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Mardi 5 septembre 2023 à 20 h 15

Nombre d'élus en exercice :
15

Nombre d'élus présents :
13

Nombre d'élus absents :
2

Le 5 septembre 2023, à 20 heures 15, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 29 août 2023, sous la présidence de M. Marc HERRMANN, maire.

Présents : Anne BERRON, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Armelle DHIVER, Sylvie DOTT, Gérard GAUTIER, Cathie GOETTER, Marc HERRMANN, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absents et excusés : Jean-Daniel BARTH, Céline LUX.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 n'appelle pas de remarque de la part des élus, il est approuvé à l'unanimité.

2) Chasse : affectation du produit de la chasse

VU le procès-verbal de la commission consultative communale de la chasse (4C) en date du 29 août 2023, constatant que la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables est atteinte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'abandonner le produit de la chasse à la commune.

3) Création de poste

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Gérard GAUTIER),

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 06 septembre 2023, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte afférent à cette décision.

4) Attribution de subvention exceptionnelle

VU la délibération du conseil municipal n° 20220623-22 en date du 23/06/2022 fixant l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations communales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement à titre exceptionnel pour la location de chapiteaux aux associations suivantes :

- S.R. Furdenheim : 200 € (marché aux puces 2022)

AUTORISE M. le Maire, ou toute autre personne dûment déléguée, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5) Convention de participation financière avec le SIVOM Ackerland

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou toute autre personne dûment habilitée à signer une convention de participation financière avec le SIVOM Ackerland relative au financement des travaux d'extension de l'école de Furdenheim.

6) Divers

Fin de la séance à 20h40.

**Le secrétaire de séance,
Bérénice CLIVET**

**Le Maire,
Marc HERRMANN**